

# A plus B!

Autor(en): **Reverchon, Léopold**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **13 (1933)**

Heft 4

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-889212>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# A plus B!

A maintes reprises, au cours des années précédentes, les fabricants d'horlogerie française ont demandé au Gouvernement de les protéger contre la concurrence helvétique. Ils invoquaient l'importance de la fabrication française et la difficulté de lutter contre une fabrication mécanique beaucoup plus développée que celle de ce côté-ci du Jura. Ce faisant, l'industrie horlogère française agissait comme la plupart des industries françaises. Et on ne saurait dire qu'elle avait théoriquement tort. Mais les dirigeants d'un pays ne peuvent pas se baser exclusivement sur la théorie pour protéger les producteurs de leur pays. Il leur faut tenir compte des considérations imposées par la pratique et ils sont souvent forcés de recourir à des cotes mal taillées ne satisfaisant pleinement que peu de personnes.

Il faut bien reconnaître que dans le domaine de l'horlogerie, la protection de la fabrication française est une question fort délicate et qui ne saurait être envisagée avec la Suisse dans les mêmes conditions qu'avec les autres pays.

D'abord, parce que la concurrence franco-suisse en chronométrie n'est que d'une importance relative, la France produisant essentiellement la grosse horlogerie, et la Suisse essentiellement la petite horlogerie, représentée par la montre. Si vous consultez les statistiques qui viennent d'être récemment publiées, vous voyez que les exportations suisses de montres ont atteint, en 1932, le chiffre de 85.616.571 francs suisses, celle de la grosse horlogerie n'ayant pas dépassé 686.107 francs suisses. La première a donc été cent vingt-cinq fois plus forte que la seconde.

Voilà qui est net, car l'année 1932 n'est pas exceptionnelle à ce point de vue.

Les chiffres français correspondants pour cette même année n'ont pas encore été définitivement arrêtés; mais ceux de 1931 sont assez précis pour fixer l'opinion: ils indiquent pour les exportations de la petite horlogerie 8.200.000 francs français et pour la grosse 12.359.000 francs. La première n'équivaut qu'aux trois quarts de la seconde.

Je ne compte pas dans le chiffre de la grosse horlogerie celui des compteurs d'eau, de gaz, d'électricité, etc. qu'on y rattache parfois et qui est de 30.773.000 francs français. Si on l'ajoutait aux 12 millions cités plus haut, on trouverait pour la valeur des exportations de petite horlogerie, le cinquième seulement de celle des exportations de grosse horlogerie.

En tous cas, pour la Suisse, l'exportation horlogère est d'une importance capitale; celle

de la France, au contraire, est relativement faible.

Si maintenant nous considérons les choses de haut, comme doit le faire un gouvernement soucieux de la prospérité de ses nationaux, nous devons reconnaître que la Suisse a droit de la part de la France à des égards particuliers. Elle est en effet un des très rares pays producteurs et exportateurs qui laisse à la balance du commerce international français un solde positif.

En 1931, on pouvait dresser avec les chiffres du commerce international français, le petit tableau suivant dans lequel la seconde colonne donne la valeur des exportations de la France, dans les pays de la première; la troisième donne la valeur des importations correspondantes; la quatrième enfin indique le solde de la balance, affecté du signe + quand il est positif, du signe — s'il est négatif.

Les chiffres représentent des millions de francs français :

Allemagne .....	6.133	2.748	— 3.385
Etats-Unis d'Amérique...	3.803	1.544	— 2.259
Angleterre .....	3.725	5.038	+ 1.313
Belgique-Luxembourg ...	3.636	3.582	— 54
Pays-Bas .....	1.608	927	— 681
Italie .....	1.440	992	— 448
Espagne .....	1.402	686	— 716
Suisse .....	904	2.303	+ 1.399

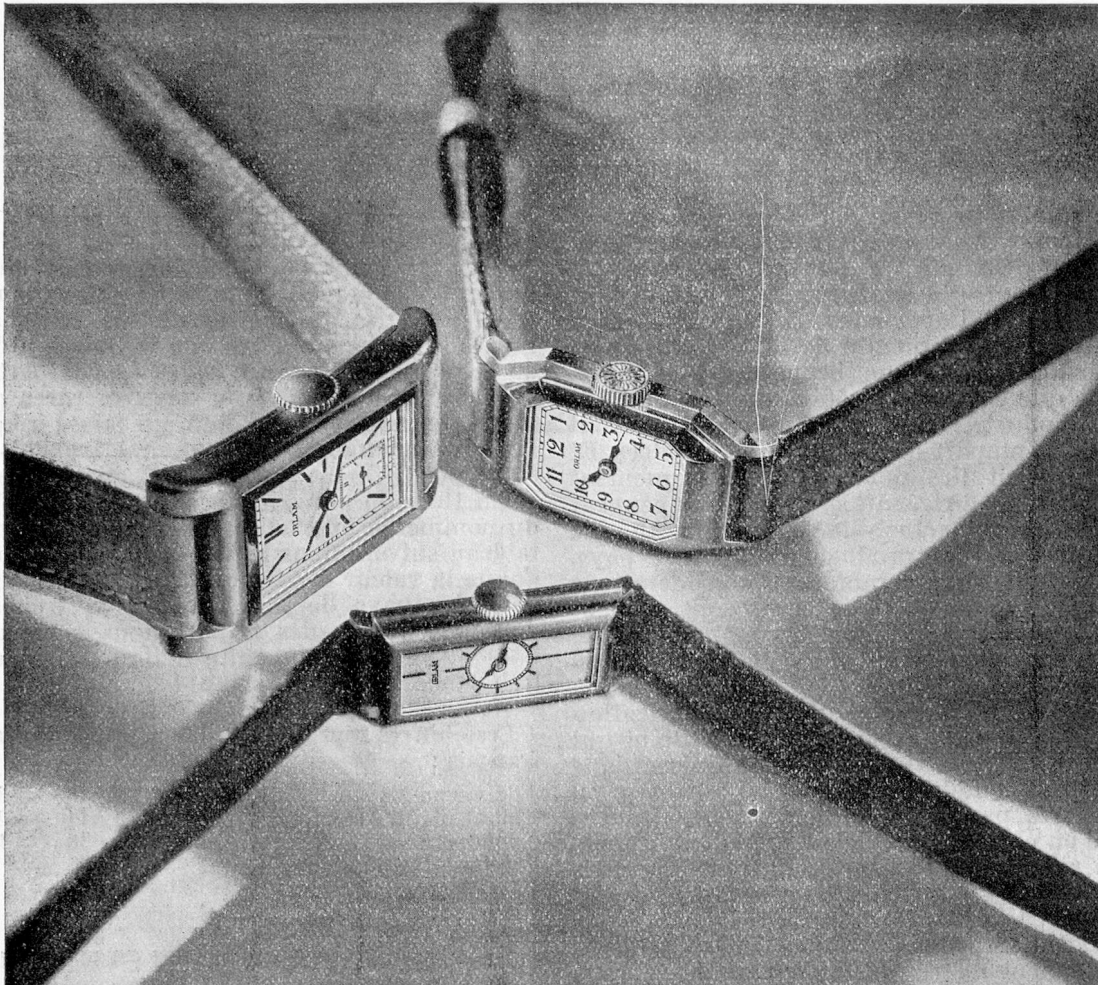
Des différents pays envisagés ci-dessus, seules l'Angleterre et la Suisse avaient acheté à la France, en 1931, plus qu'elles ne lui avaient vendu et c'est la balance des échanges franco-suisse qui était la plus favorable à la France.

Les statistiques provisoires de 1932 ne font qu'accentuer cette situation particulièrement avantageuse pour la France de ses relations économiques avec la Suisse: la balance commerciale franco-suisse offre à nouveau un solde positif pour la France (902 millions de francs français (1), alors que les échanges franco-britanniques se soldent pour la France par un déficit de 495 millions de francs français.

Notre conclusion se confirme. Et la Suisse nous apparaît bien comme la nation devant être *la plus favorisée* par la France. Or, en économie politique et industrielle, la faveur se traduit par l'application du vieux principe populaire :

*Donne-moi de quoi que t'as,  
J'te donnerai de quoi que j'ai.*

(1) Voir: *Revue Economique Franco-Suisse* de mars 1933: Les Echanges franco-suisse en 1932.



**UNE MONTRE  
D'UNE EXCEPTIONNELLE VALEUR TECHNIQUE  
D'UNE PRÉCISION IRRÉPROCHABLE  
ET D'UN GOUT PARFAIT**

**“ORLAM”**

Dans le but de lancer en France sa Marque, « ORLAM », l'excellente Manufacture Biennoise « Marc FAVRE & C<sup>ie</sup> », a ouvert à PARIS, en janvier 1932, un nouveau Service de Ventes. Avec une collection importante de montres classiques et modernes, « ORLAM » s'est présentée aux Horlogers français, et nombre d'entre eux, parmi les meilleurs, l'ont déjà adoptée. Elle s'est ensuite imposée au public par une série de très belles annonces parues dans l'« Illustration ». Toutes, notamment celle reproduite ci-dessus, ont été très appréciées par les nombreux lecteurs de cet hebdomadaire de grande classe.

La logique de ce principe n'est pas discutable. Acheter à qui nous achète. Fermer notre bourse à qui nous ferme la sienne. C'est en somme ce qu'on appelle l'échange des bons procédés, de la rhubarbe et du séné!

A une époque où l'on parle tant de l'or, véritable représentant de la richesse publique, cette question de la balance du commerce devrait passionner les hommes politiques, si les hommes politiques avaient seulement le temps de s'occuper de ces questions-là.

Vendre plus qu'il n'achète, c'est évidemment le rêve pour un pays, puisque la balance négative absorbe en définitive de l'or ou son équivalent.

Si nous faisons la comparaison des chiffres généraux du commerce franco-suisse et de ceux spéciaux du commerce horloger par-dessus le Jura, nous trouvons en somme, pour 1931 — année que l'on connaît à peu près complètement — les chiffres suivants :

Déficit général de la balance française : 11 milliards 770 millions.

Déficit spécial du commerce horloger franco-suisse : 49 millions.

Boni français du commerce général franco-suisse : 902 millions.

Ces chiffres démontrent bien par A + B, que la France doit soigner tout particulièrement ses relations avec sa petite voisine.

C'est-à-dire qu'elle doit avoir avec elle un traité de commerce parfaitement étudié et qui fasse apparaître la Suisse comme le plus favorisé de ses clients.

« Le plus favorisé » est une expression employée ici dans son sens absolu. Il convient de remarquer que ce sens exclut formellement l'emploi abusif et souvent désastreux, que les gouvernements en font dans leurs négociations, lorsqu'ils y introduisent — tel un rat dans un fromage — la fameuse clause dite de la nation la plus favorisée.

Il est clair comme le jour que l'Etat qui a obtenu le bénéfice de cette clause, obtient automatiquement tous les avantages accordés, ou qui pourront l'être, aux autres pays, ses con-

currents directs. C'est ce qui arrive d'ailleurs couramment.

*La clause de la nation la plus favorisée doit être rigoureusement bannie de tous les traités de commerce, sans exception, si l'on veut que ces traités aient leurs conséquences normales.*

Cette exclusion n'empêchera pas les traités bien étudiés et bien compris d'être souples et de recevoir le cas échéant les modifications qui pourraient être imposées par les circonstances.

Bien au contraire, comme le faisait remarquer tout récemment M. Pierre Gaxotte, dans *Je suis partout*, le vrai nationaliste, c'est-à-dire l'homme d'Etat soucieux avant tout de l'intérêt de son pays « n'a aucun parti pris de doctrine, aucune hostilité d'idéologue, aucun entêtement de chapelle. Il ne considère que les intérêts et c'est sur le terrain des intérêts qu'il est le plus facile de faire des concessions et de s'accorder à l'amiable. Pour s'épargner un procès ruineux, un esprit froid saura s'accommoder d'une transaction, s'il la juge moins coûteuse. Un fou ne transigera jamais sur la folie. »

Transactions, accommodements, concessions doivent être commandés, en ce qui touche le domaine particulier de l'horlogerie, par les quatre chiffres typiques :

	en millions de francs français
De France en Suisse :	
commerce général en 1932 .....	1.511
commerce horloger .....	2,6
De Suisse en France :	
commerce général .....	609
commerce horloger .....	46

2,6 est contenu 581 fois dans 1.511. C'est A. 46 l'est 13 fois seulement dans 609. C'est B. A et B montrent bien tous deux que l'intérêt de la France est de rechercher une entente toujours meilleure avec la Suisse sur la question horlogère.

Léopold REVERCHON,  
Rédacteur en chef  
de la Revue L'Horloger.

## LA ROUE DU TEMPS

La détermination du temps a été, à toutes les époques, même aux plus reculées, un des soucis les plus pressants de l'être humain.

Il ne faudrait cependant pas s'imaginer que l'homme a toujours eu, dans ce but, des instruments même rudimentaires à sa disposition. Avant d'avoir recours à de primitifs appareils, tels que le cadran solaire, le sablier, le clepsydre, il s'efforça de contrôler la fuite du temps par l'observation directe des astres. Le soleil était, en effet, pour lui, le seul moyen de diviser, d'une façon encore très grossière il est vrai, sa journée.

Ce n'est qu'au neuvième siècle qu'on commença à parler d'horloges pourvues d'un véritable mécanisme comprenant un poids moteur et un échappement. On en construisit en France, en Allemagne, en Angleterre, bien avant d'en fabriquer en Suisse.

Peu à peu le mécanisme des horloges se perfectionna, s'affina; à force d'ingéniosité, ces artistes, qu'étaient les horlogers primitifs, parvinrent à en réduire les dimensions et à construire de petites horloges transportables.

Il fallut toutefois attendre jusqu'au début du